Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

Rentrée scolaire 2024/2025 : recensement des enfants nés en 2021



Afin de prévoir les effectifs scolaires, la ville de Sorgues procède à un recensement des enfants nés en 2021 et qui entreront en maternelle en septembre 2024.

Les familles concernées sont invitées à retourner ce formulaire avant le 30 septembre 2023. Le formulaire est accessible :

- sur le site de la ville de Sorgues > rubriques « Grandir » puis « Education » ;
- au service Education (Centre administratif) ;
- par mail sur demande à educ@sorgues.fr.

Une fois rempli, le formulaire est à retourner par mail à l'adresse educ@sorgues.fr ou à déposer au

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

Centre administratif (80 route d'Entraigues), avant le 30 septembre 2023. La ville de Sorgues rappelle que ce recensement est indispensable afin d'organiser au mieux la scolarisation des enfants en fonction des places disponibles.

Plus d'informations au service Education – Tél. 04 90 39 71 09.

Sorgues met en place un dispositif pour les personnes fragiles tout l'été



Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026

Avec l'arrivée des fortes chaleurs, la Ville de Sorgues prend des précautions et élabore un dispositif avec le Centre communal d'action sociale (CCAS) pour les personnes en situation de fragilité qui sera disponible tout l'été.

La Ville de Sorgues invite les personnes fragiles face à la canicule à se manifester auprès du CCAS au 04 90 39 71 45 (joignable du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h). Les proches de ces personnes fragiles peuvent également le faire à la place de ces dernières.

Les personnes recensées recevront un appel téléphonique du CCAS deux fois par semaine, chaque lundi et jeudi, durant tout l'été. Ce dispositif gratuit permet de conserver un lien avec les personnes fragiles et de leur donner des conseils de prévention pour diminuer les risques lors d'un épisode de chaleur, et ainsi éviter des accidents graves, voire mortels.

Pour rappel, lorsqu'il fait chaud, il faut : boire régulièrement de l'eau pour éviter la déshydratation, s'alimenter correctement avec légumes et fruits de saison regorgeant d'eau, éviter de boire de l'alcool, aménager son emploi du temps pour éviter les chaleurs et sortir de préférence avant 10h et après 16h, s'habiller avec des vêtements amples et des tenues légères, éviter les efforts physiques intenses pendant les heures chaudes, utiliser un brumisateur pour se rafraîchir, garder les volets clos le jour, et ouvrir les fenêtres et volets la nuit. En cas de malaise, il faut appeler le 15.

V.A.

La commune de Mazan à la recherche des nids de martinets noirs

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026



La commune de Mazan s'associe à la Ligue de protection des oiseaux (LPO) ce vendredi 2 juin. Ensemble, elles organisent une conférence sur le martinet noir, l'occasion d'en apprendre plus sur cet oiseau et ses habitudes. La commune en accueille d'ailleurs une grande population.

Ce moment pédagogique sera suivi d'une découverte et du recensement de nids de martinets noirs au sein du village. Les recenser permettra de mieux protéger cette espèce menacée inscrite sur la liste rouge des oiseaux nicheurs de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Vendredi 2 juin. 18h. Entrée libre. Mairie. 66 Boulevard de la Tournelle. Mazan. Informations au 06 09 50 64 41.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026



V.A.

L’Isle-sur-la-Sorgue : la campagne de recensement débute dans quelques jours

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 7 novembre 2026



La campagne 2022 du recensement de la population de l'Isle-sur-la-Sorgue aura lieu du jeudi 20 janvier au samedi 26 février 2022. L'enquête concernera un échantillon d'environ 900 logements de la commune.

Cinq agents recenseurs ont été recrutés pour cette mission, tous munis d'une carte individuelle officielle, avec photographie, dûment signée par le maire. Les agents recenseurs vont se déplacer dans les foyers désignés afin de remettre les questionnaires (feuille logement et un bulletin individuel par occupant) qui seront ensuite retirés lors d'une deuxième visite. Il sera également possible de répondre au recensement en ligne (l'agent recenseur remettra, via une notice, un code d'accès et un mot de passe).

La municipalité demande à chacun de leur réserver le meilleur accueil et de faciliter leur travail. Il est par ailleurs rappelé que le recensement est obligatoire et que les réponses restent confidentielles. Les questionnaires sont utilisés par l'Insee pour établir des statistiques anonymes. Plus d'informations, cliquez ici.

L.M.